

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
COMMUNE DE LA BOISSIERE

CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION
DU 29 MARS 2018

Présents : Jean-Claude CROS, Jean-Pierre BOUDES, Sabine CHAUSSAT, Aurélie COIGNARD, Sébastien LAINÉ, Jessica MARTINEZ-DUPUIS, Victor PEREIRA, Roger PERRET, Daniel PRUNIER

Excusés ayant donné pouvoir : Rodolphe AUGÉ (pouvoir à M. LAINÉ), Régis LOUBET (pouvoir à Mme CHAUSSAT)

Excusés : Carine CHEYNET, Baptiste LALFERT

Absents : Julie LABRY, Sylvain SECONDY

1-A l'unanimité, décision de maintenir l'organisation actuelle du temps scolaire à compter de la rentrée 2018-2019.

2-A l'unanimité, M. le maire est autorisé à signer l'avenant n°1 au contrat d'assurance (nettoyage de printemps).

3-A l'unanimité, approbation de la convention à intervenir avec le syndicat centre Hérault pour le traitement et le transport de bennes de déchets municipaux (nettoyage de printemps).

4-A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion du service eau et assainissement pour 2017, dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

M. le Maire quitte la salle, la présidence est prise par M. PEREIRA.

5-A l'unanimité, le compte administratif du service d'eau et d'assainissement 2017 est approuvé et les comptes sont arrêtés.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

6-A l'unanimité, le conseil municipal déclare que le compte de gestion communal 2017, dressé par le receveur municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve.

M. le Maire quitte la salle, la présidence est prise par M. PEREIRA.

7-A l'unanimité, le compte administratif communal 2017 est approuvé et les comptes sont arrêtés.

M. le Maire reprend la présidence de la séance.

8-A l'unanimité, il est décidé d'affecter le résultat de fonctionnement du budget communal 2017 comme suit :

Affectation	481 377.59 €
-------------	--------------

Affectation en réserves	63 366.00 €
-------------------------	-------------

Affectation à l'excédent reporté	418 011.59 €
----------------------------------	--------------

9-A l'unanimité, il est décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux pour 2018, ceux-ci sont fixés comme suit :

Taxe d'habitation :	13.06 %
---------------------	---------

Foncier bâti :	20.62 %
----------------	---------

Foncier non bâti :	77.25 %
--------------------	---------

10-Discussion et vote du budget communal 2018, à l'unanimité, fixation des dépenses et des recettes de fonctionnement à 1 302 013 € et d'investissement à 474 577 €.

11-A l'unanimité, approbation de la convention d'adhésion à la mission d'inspection hygiène et sécurité du centre de gestion de l'Hérault.

12-Le conseil municipal se prononce à 9 voix pour ne pas émettre de réserve concernant le projet régional de santé et 2 avis défavorables (2 voix CHAUSSAT).

13-Le maire rend compte au conseil de sa décision de ne pas préempter la parcelle E 161, après avis de la commission aménagement du territoire, environnement.

14-Questions diverses

Vu pour être affiché le 9 avril 2018 conformément aux prescriptions de l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités locales.

Fait à La Boissière, le 9 avril 2018,
LE MAIRE,

Jean-Claude CROS

